



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

## A V I S P U B L I C

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 441-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 330-2018 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES AD-7 ET AD-8**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier.

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, le conseil a adopté par résolution le règlement 441-2023,

**QUE** le règlement 441-2023 est entré en vigueur conformément à la loi, le 19 juin 2024;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 19 juin 2024.



---

Éric Beaulieu  
Directeur général et greffier-trésorier

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le xxx, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal et Bibliothèque Maxime-Raymond  
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.  
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19 juin 2024.



---

Éric Beaulieu  
Directeur général et greffier-trésorier